

Extraits de l'intervention de Mr Porcher de Rennes Métropole lors du Conseil Municipal du 29 Janvier 2007.

Qu'est-ce qu'une ZDE (Zone de Développement Eolien)

Les zones de développement éolien sont définies comme des zones géographiques permettant aux installations éoliennes de bénéficier d'une obligation d'achat de l'électricité produite.

Les ZDE sont arrêtées par le préfet sur proposition des communes concernées ou d'un EPCI (communautés de communes, d'agglomérations,...) à fiscalité propre, sous réserve de l'accord des communes figurant dans le périmètre proposé de la ZDE.

Les ZDE doivent inciter les collectivités à participer au développement de cette forme de production d'énergie décentralisée tout en prenant en compte la protection des paysages, les monuments classés, les sites remarquables et protégés ainsi que l'ensemble des servitudes présentes sur le territoire en question.

Une ZDE ne change en rien l'instruction d'un dossier d'implantation d'éolienne tel qu'il est déjà réalisé jusqu'à présent. Sa légitimité est strictement d'ordre économique.

Potentiel à l'échelle du territoire

L'étude réalisée en 2004 à l'échelle du Pays de Rennes à montré un potentiel éolien relativement faible mais non négligeable pour autant.

Le plus gros potentiel – rendant un projet économique viable à ce jour – se situe au Nord du Pays ainsi que sur extrême Sud de l'agglomération.

Au vu de l'urbanisation actuelle et à venir, du prix du foncier et d'un gisement éolien assez faible sur l'ensemble du bassin rennais, le territoire du Rennes Métropole ne pourra attirer des investisseurs qu'en cas de portage politique fort, voire même d'une participation éventuelle des communes volontaires (mise à disposition du site pour une durée déterminée, location à prix réduit...)

Intercommunalité	Nombre de sites	Nombre d'éoliennes	Puissance totale MW	Production éolienne MWh/an	Consommation domestique* MWh/an	Population	Equivalence Production Eolienne / Conso. domestique*
Val d'Ille	23	39	29	58 500	15 300	16 830	348%
Rennes Métropole	22	42	62	123 000	369 600	406 560	30%
Pays de Liffré	3	4	4	7 500	9 700	10 670	70%
Pays de Châteaugiron	6	8	12	24 000	11 600	12 760	188%
Pays d'Aubigné	24	59	44	88 500	9 800	10 780	821%
Autre (Bourgbarré)	2	3	5	9 000	3 500	3 850	234%
Total	80	155	155	310 500	419 500	461 450	67%

* usage électrique spécifique (hors chauffage)

Tableau 8 : Synthèse des zones d'implantation favorables

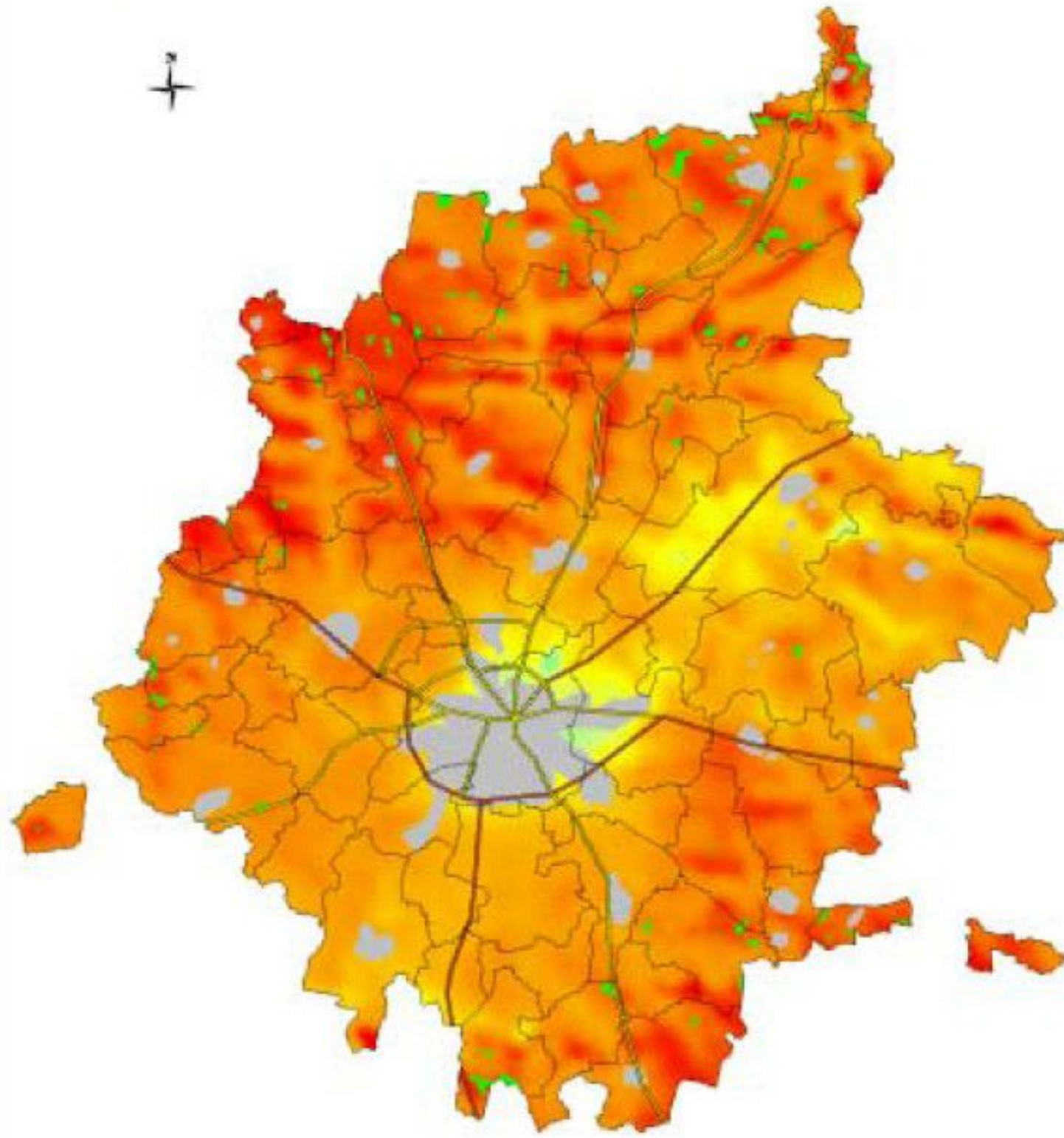


Limites Communales
Grands Axes
Principales Agglomérations

Densité de Puissance Eolienne
Calculée à 60 mètres

■	260 W/m ²
■	240
■	220
■	200
■	180
■	160
■	140
■	120
■	100
■	80
■	60

Sites Eoliens Potentiels (>=180W/m²)



Discussion

Suite à l'exposé de Mr Porcher mettant en évidence que le potentiel éolien sur Chantepie est faible, mais non nul, (ce qui est une évidence), Mr le Maire fait part de son rêve d'implanter une éolienne route de Domloup à l'emplacement de l'ancienne décharge en disant « *avant que de dire que ce n'est pas possible, il faut faire l'étude* »

Aucun commentaire des élus du conseil.

Question ?

Le Maire et son Conseil municipal ont-ils bien suivi l'exposé de Mr Porcher ?
ou mettent-ils en doute ses compétences ?

Pourquoi refaire une autre étude aux frais des contribuables ?

Epilogue....

Extrait du Conseil Municipal du 26 Juin 2007.

« Suite à notre Conseil du 29 janvier, nous avons saisi Rennes Métropole de l'intérêt que nous pourrions avoir à implanter une ou plusieurs éoliennes sur un terrain que la commune possède route de Domloup, au lieudit Les Rochers, d'une superficie de l'ordre de 25 000 m², terrain qui constituait autrefois pour une grande partie une décharge brute que nous venons de réhabiliter. En effet, nous pensions que ce site pouvait constituer un lieu adapté pour l'implantation d'éoliennes, eu égard à sa superficie et à son altimétrie (il représente un point haut de notre commune) et au fait qu'il soit éloigné d'habitations, sans l'être de réseaux électriques.

Nous apprenons que Rennes Métropole à l'intention de proposer à la Préfecture une zone de développement éolien dans l'Est de son territoire, partant de Vern sur Seiche au sud, pour rejoindre Cesson Sévigné au nord, en transitant par notre commune à l'intérieur de laquelle se situe le terrain précité.

*Le conseil municipal dans son ensemble émet un avis favorable à ce projet de zone de développement éolien dans la partie est du territoire de Rennes Métropole. **Il se félicite** (sic) que l'intervention de la commune ait servi à ce projet*

Conclusions.

On suggère que tous nos élus aillent souffler sur les pales pour les faire tourner : pour une fois, faire du vent servira à quelque chose !